



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 – 14H00

Date de convocation : 12.12.2023

Etaient présents :

Mme PERRAUDIN Edith	M. BRIET Serge
M. BUISSON Thierry	Mme GRANGÉ Anne-Claude
M. LOCTIN David	Mme Dominique RATEL

Absent·e·s ayant donné pouvoir : Néant

- Bruno PLANTARD
- David MARTINET
- Samantha HARDY
- Jérôme BERTIER
- Marie VAUTRIN

Secrétaire de séance : Serge BRIET

• Approbation du PV de la séance du 07 septembre 2023

1 – Autorisation travaux SYDESL

Le changement des luminaires au Moulin est pris en charge en partie par la subvention « Fonds Vert ». Pour que le SYDESL demande cette subvention, il convient de délibérer afin de leur donner l'accord du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2 – Prime pouvoir d'achat

Le Conseil Municipal a la possibilité d'instaurer la prime pouvoir d'achat, attribuée par ailleurs aux fonctions publiques d'État et hospitalière, et d'en modifier les montants plafonds.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette prime dans les mêmes conditions que pour les autres versants de la fonction publique aux employées communales.

3 – Loyer parcelle C112

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant du fermage de la parcelle C112.

4 – Modification délibération M57

Il n'est pas mentionné dans la délibération de 2022 l'autorisation du Maire pour la fongibilité des crédits (possibilité de déplacer des fonds d'un chapitre à l'autre à hauteur de 7.5% : anciennement dépenses imprévues).

Le Conseil Municipale approuve cette délégation à l'unanimité.

5 – Devis logiciel cimetière

Le Maire présente le devis de la société Geosmartic basée à Nevers.

5 820 € TTC – 4 850 € HT

(Subvention CC : 50 % soit 2425 €)

- Création de plan du cimetière numérisé avec nouvelles numérotation
- Logiciel de gestion de cimetière avec enregistrement des tombes, emplacements, concessionnaires...
- Application avec géolocalisation permettant de retrouver les tombes avec recherche du nom des défunt

Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

6 – Règlement cimetière

- Points à déterminer :
 - Horaires d'ouverture : 10h00 – 16h30
 - Espaces inter-tombes : 50 cm
 - Délai de mise à disposition des monuments après fin de concession : 1 an
 - Autorisation des réunions de corps : oui
 - Jardin du souvenir : non

Les Conseillers approuvent ces propositions à l'unanimité.

4 – Devis pour exhumations suite reprise concessions

Le cimetière fera l'objet de reprises de concessions abandonnées ou échues en 2024-2025.

Pour cette raison, il est nécessaire de mandater une entreprise qui procèdera aux travaux une fois la procédure terminée. Le Maire propose aux Conseil Municipal les devis des entreprises Ménager (Étang sur Arroux) et Sarasin (Gueugnon) :

<u>Prestation</u>	<u>SARASIN</u>	<u>MENAGER</u>
Démolition et évacuation (9 tombes)	3 411.00 € Soit par exhumation = 379 €	1620.00 € Soit par exhumation = 180 €
Travaux d'exhumation	1 755.00 € Soit 195 € / tombe	1 238.40 € Soit 137.60 € / tombe
<u>TOTAL</u>	<u>5 166.00 €</u>	<u>2 858.40 €</u>

Entreprise Ménager : sondage des emplacements apparemment vides, mais ayant contenu possiblement une sépulture = 65 € HT/ emplacement + 115 HT si reste d'ossements découverts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Ménager

8 – Travaux 2024

- Voirie : Route des Combes.
- Volets des logements communaux : Devis RADENNE : 7 668.17 € HT / 9 201.80 € (subvention CC de 6 000€).
- Prévoir aérations fenêtres et velux de tous les logements.
- Exhumations de 3 concessions.

9 – Questions diverses

- Préparation ZAER :
 - o quelle énergie et à quel endroit ?
 - o concertation publique
- Montant de la participation des frais scolaires à l'école de Luzy pour 2022/2023 :
555 € / élève (528 € - 2021/2022)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h05.

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET

Le Maire,
Edith PERRAUDIN